

AVIS D'ÉMISSION D' ACTIONS NOUVELLES RÉSERVÉE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS À LA VEILLE DE DÉTACHEMENT DES SOMMES MISES EN DISTRIBUTION À TITRE EXCEPTIONNEL PRÉVU POUR LE 5 JANVIER 2021

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous aviser qu'en application des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 21 décembre 2020 et du Conseil d'administration en date du 23 décembre 2020, il sera procédé à une augmentation du capital d'Attijariwafa Bank (la Société) d'un montant maximum de 1.416.552.692 dirhams (prime d'émission comprise) par émission d'un maximum de 3.650.909 actions à un prix de souscription par action de 388 dirhams soit un nominal de 10 dirhams et une prime d'émission de 378 dirhams à libérer par conversion optionnelle totale ou partielle de sommes mises en distribution au profit des actionnaires par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 décembre 2020 (**L'Augmentation du Capital Social**).

La période d'exercice de l'option de conversion en actions des sommes mises en distribution sera ouverte du 14 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus auprès du collecteur d'ordre et des teneurs de comptes respectifs des souscripteurs. À l'expiration de ce délai et en l'absence d'exercice de l'option de conversion, la quote-part de chaque actionnaire au titre des sommes mises en distribution (**les Sommes Mises En Distribution**) ne pourra plus être payée qu'en espèces.

Les actionnaires souhaitant participer à l'Augmentation du Capital Social sont invités à remettre à leurs teneurs de comptes du 14 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus avant 17 heures, un bulletin de souscription conforme au modèle annexé au prospectus relatif à l'Augmentation du Capital Social visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux le 25 décembre 2020 sous le numéro VI/EM/030/2020 (le **Prospectus**).

Au cas où le montant de la quote-part des Sommes Mises En Distribution ne donne pas droit à un nombre entier d'actions, le souscripteur devra souscrire le nombre entier d'actions immédiatement inférieur.

Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à cette augmentation de capital. Le montant de l'Augmentation du Capital Social pourra être limité au montant des souscriptions effectives si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant de l'Augmentation du Capital Social.

Nous vous prions de bien vouloir vous référer au lien internet suivant en vue de consulter les derniers états de synthèse certifiés de la Société : <http://ir.attijariwafabank.com/news-releases>

Nous vous prions de bien vouloir croire, Chers actionnaires, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Pour le Conseil d'Administration
Monsieur Mohamed El Kettani
Président Directeur Général